

Communiqué de presse

PRO VELO exige une distance de 1.5 mètre lors des dépassements

Aarau, 4 novembre 2017. Lorsqu'un véhicule motorisé dépasse une cycliste à une distance insuffisante, cela mène à une situation de danger. Aujourd'hui, les délégués de PRO VELO Suisse ont adopté à l'unanimité une résolution exigeant que la distance minimale pour les dépassements soit inscrite dans la loi.

Aujourd'hui, et malgré le fait que le 10% des accidents impliquant des vélos se produise lors d'un dépassement, la distance latérale pour les dépassements n'est pas clairement définie dans la loi. Celle-ci précise uniquement que la distance doit être « suffisante ». Beaucoup de pays connaissent pourtant une réglementation claire à ce sujet : il est temps que la Suisse inscrive à son tour la distance pour les dépassements dans la loi.

Les déléguées de PRO VELO Suisse ont aujourd'hui adopté à l'unanimité une résolution exigeant que la Confédération traite cette problématique et définisse des normes légales à son sujet. Les usagers de la route doivent être informés sur la distance à respecter lors du dépassement d'un vélo.

PRO VELO demande que la loi suisse impose une distance minimale de 1.5 mètre lors des dépassements.

La création d'une loi doit être accompagnée et complétée par des mesures de sensibilisation visant à informer les usagers de la route sur les dangers liés à un dépassement trop rapproché, en les encourageant à respecter la distance réglementaire.

Le dépassement trop rapproché est un problème touchant à la sécurité routière, et peut potentiellement décourager une partie de la population de pratiquer le vélo. Une enquête de 2016 montre que les 2/3 des cyclistes ont souvent l'impression de se faire dépasser à une distance insuffisante.

Des lois définissant la distance minimale pour les dépassements existent en Espagne, au Portugal, en France, en Angleterre ou encore dans certains états d'Amérique du Nord.

Pour plus d'informations

Matthias Aebischer, Conseiller national, Président PRO VELO Suisse, 079 607 17 30

Christoph Merkli, Directeur PRO VELO Suisse, 076 455 62 03

PRO VELO Suisse est l'association faîtière de défense des intérêts des cyclistes. Elle regroupe 40 associations régionales actives au niveau local et 34'000 membres individuels.

www.pro-velo.ch